

MANDAT DU COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Traduit par l'Intelligence Artificielle (IA)

Introduction

Le Comité pour l'équité entre les sexes (GEC) de WCH est créé pour promouvoir et maintenir les principes d'équité entre les sexes au sein de l'organisation. Ce comité travaillera à la création d'un environnement inclusif et favorable qui favorise l'égalité des chances, la représentation et la reconnaissance pour les personnes de tous les genres impliqués dans le sport.

Objet

L'objectif du Comité de l'équité entre les sexes est de :

- a. Examiner et évaluer l'état actuel de l'équité entre les sexes au sein de l'organisation.
- b. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour corriger les déséquilibres entre les sexes et promouvoir la diversité et l'inclusion.
- c. Formuler des recommandations à la direction de l'organisation sur les politiques, les initiatives et les programmes visant à favoriser l'équité entre les sexes.
- d. Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'équité entre les sexes.

Composition de l'œuvre

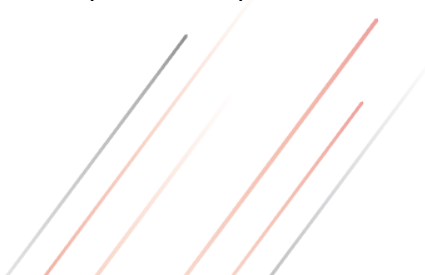
Le Comité sur l'équité entre les sexes est composé de représentants de divers horizons, y compris des athlètes, des entraîneurs, des administrateurs et d'autres intervenants pertinents. Les membres du comité seront nommés par Haltérophilie d'Haltérophilie d'Haltérophilie en fonction de leur expertise, de leur engagement envers l'équité entre les sexes et de leur compréhension du contexte de l'organisation. Aucun budget n'est attribué à ce comité, mais un financement axé sur les projets peut être demandé et obtenu avec la permission du conseil d'administration.

Réunions

Le comité se réunira régulièrement, et les réunions peuvent être tenues en personne, virtuellement, ou une combinaison des deux. Un calendrier des réunions sera établi et d'autres réunions pourront être convoquées au besoin.

Responsabilités et devoirs

Le Comité pour l'équité entre les sexes sera chargé de :

- a. Effectuer des évaluations régulières de la représentation des sexes à tous les niveaux de l'organisation.
 - b. Élaborer et recommander des politiques et des initiatives pour s'attaquer aux disparités fondées sur le sexe.
- 

- c. Organiser des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour promouvoir une culture d'inclusion.
- d. Collaborer avec d'autres comités et ministères pour intégrer les principes d'équité entre les sexes dans tous les aspects de l'organisation.
- e. Suivi et établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'équité entre les sexes.

Structure hiérarchique

Le Comité pour l'équité entre les sexes fournira régulièrement des mises à jour et des rapports aux dirigeants, aux membres et aux parties prenantes du WCH. Les voies de communication peuvent comprendre des réunions, des rapports écrits et des présentations. Le comité sera évalué annuellement par les membres du conseil d'administration en ce qui a trait à leur rendement par rapport aux objectifs établis pour le comité.

Examen et modification

Le présent cadre de référence doit être révisé périodiquement et peut être modifié au besoin. Les modifications proposées doivent être présentées au conseil d'administration pour approbation.

Approuvé le 28 janvier 2024

